

## ÉTATS FINANCIERS

---

### FONDS COGECO DE DÉVELOPPEMENT D'ÉMISSIONS PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

31 août 2012

---

---

**Fonds Cogeco de développement d'émissions**  
**Programme d'aide au développement**  
**TABLE DES MATIÈRES**

---

31 août 2012

	<b>Page</b>
Table des matières	2
Rapport de l'auditeur indépendant	3
États des résultats - Fonds d'exploitation	5
États de l'évolution du solde - Fonds d'exploitation	6
États des flux de trésorerie - Fonds d'exploitation	7
États de l'évolution du solde - Fonds assujetti à des restrictions	8
États de la situation financière	9
Notes complémentaires	10

---

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

---

Aux administrateurs de  
**Fonds Cogeco de développement d'émissions**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Fonds Cogeco de développement d'émissions - Programme d'aide au développement, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 août 2012, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Fonds Cogeco de développement d'émissions - Programme d'aide au développement au 31 août 2012, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

A handwritten signature in black ink that reads "Good & Partners LLP". The signature is written in a cursive, flowing style.

Toronto (Ontario)  
Le 20 novembre 2012

Comptables agréés  
Experts-comptables autorisés

**Fonds Cogeco de développement d'émissions**  
**Programme d'aide au développement**  
**ÉTATS DES RÉSULTATS - FONDS D'EXPLOITATION**

Exercices clos les 31 août	2012	2011
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Intérêts et dividendes	185 942	178 980
Gain (perte) sur réalisation de placements	83 737	83 059
Recouvrement d'avances au développement	74 725	32 459
Transfert du Programme d'aide à la production [note 4]	<u>40 000</u>	<u>15 000</u>
	<u>384 404</u>	<u>309 498</u>
<b>Charges</b>		
Administration	92 480	90 655
Gestion des placements	47 467	46 528
Avances au développement [note 7]	<u>291 222</u>	<u>261 375</u>
	<u>431 169</u>	<u>398 558</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(46 765)	(89 060)
Gain (perte) non réalisé(e) sur les placements	201 112	65 596
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net d'exploitation pour l'exercice</b>	<u>154 347</u>	<u>(23 464)</u>

*Voir les notes afférentes aux états financiers*

---

**Fonds Cogeco de développement d'émissions**  
**Programme d'aide au développement**  
**ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DU SOLDE - FONDS**  
**D'EXPLOITATION**

---

Exercices clos les 31 août	2012	2011
	\$	\$
<b>Solde</b> au début de l'exercice	<b>858 281</b>	881 745
Augmentation (diminution) de l'actif net d'exploitation pour l'exercice	<b>154 347</b>	(23 464)
<b>Solde</b> à la fin de l'exercice	<b>1 012 628</b>	858 281

---

*Voir les notes afférentes aux états financiers*

---

Fonds Cogeco de développement d'émissions

Programme d'aide au développement

**ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE - FONDS D'EXPLOITATION**

---

Exercices clos les 31 août	2012	2011
	\$	\$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Rentrées de fonds provenant des apports et des placements	184 883	248 372
Sorties de fonds – fournisseurs	(132 947)	(134 943)
Sorties de fonds – distributions des fonds	<u>(291 222)</u>	<u>(261 375)</u>
Rentrées (sorties) de fonds – activités de fonctionnement	<u>(239 286)</u>	<u>(147 946)</u>
<b>Activités d'investissement</b>		
Produit de la vente de placements	2 152 460	1 376 576
Acquisition de placements	<u>(1 804 005)</u>	<u>(1 262 931)</u>
Rentrées (sorties) de fonds – activités d'investissement	<u>348 455</u>	<u>113 645</u>
<b>Augmentation (diminution) de l'encaisse au cours de l'exercice</b>	109 169	(34 301)
<b>Encaisse au début de l'exercice</b>	70 972	105 273
<b>Encaisse à la fin de l'exercice</b>	<u>180 141</u>	<u>70 972</u>

*Voir les notes afférentes aux états financiers*

---

**Fonds Cogeco de développement d'émissions**  
**Programme d'aide au développement**  
**ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DU SOLDE - FONDS**  
**ASSUJETTI À DES RESTRICTIONS**

---

Exercices clos les 31 août	2012	2011
	\$	\$
<b>Solde au début et à la fin de l'exercice</b>	<b>5 000 000</b>	<b>5 000 000</b>

---

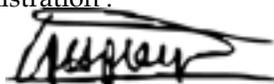
*Voir les notes afférentes aux états financiers*

**Fonds Cogeco de développement d'émissions**  
**Programme d'aide au développement**  
**ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE**

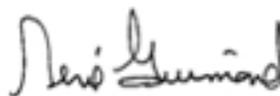
Aux 31 août	2012 \$	2011 \$
<b>ACTIF</b>		
<b>FONDS D'EXPLOITATION</b>		
Encaisse	180 141	70 972
Débiteurs [note 6]	26 490	28 081
Placements [note 5]	<u>829 719</u>	<u>775 950</u>
	1 036 350	875 003
<b>FONDS ASSUJETTI À DES RESTRICTIONS</b>		
Placements [note 5]	5 000 000	5 000 000
<b>Total de l'actif</b>	<b>6 036 350</b>	<b>5 875 003</b>
<b>PASSIF ET SOLDE DES FONDS</b>		
<b>FONDS D'EXPLOITATION</b>		
<b>PASSIF</b>		
Créditeurs	23 722	16 722
Solde du Fonds	<u>1 012 628</u>	<u>858 281</u>
	1 036 350	875 003
<b>FONDS ASSUJETTI À DES RESTRICTIONS</b>		
Solde du Fonds	5 000 000	5 000 000
<b>Total du passif et solde des Fonds</b>	<b>6 036 350</b>	<b>5 875 003</b>

*Voir les notes afférentes aux états financiers*

Au nom du conseil d'administration :



Yves Mayrand,  
administrateur



René Guimond,  
administrateur

---

**Fonds Cogeco de développement d'émissions**  
**Programme d'aide au développement**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

---

Exercices clos les 31 août 2012 et 2011

## **1. NATURE DES ACTIVITÉS**

Le Fonds Cogeco de développement d'émissions (le « Fonds ») est un organisme sans but lucratif qui a été constitué le 26 juillet 1991 en vertu de la partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes*.

Le Fonds poursuit deux objectifs : le premier, par l'intermédiaire du programme d'aide au développement, a pour objet de promouvoir le développement d'émissions de télévision canadiennes originales produites par des producteurs indépendants canadiens en vue de leur diffusion par les entreprises de programmation canadiennes. Le deuxième, par l'intermédiaire du programme d'aide à la production, a pour objet de promouvoir la production de pilotes d'émissions dramatiques et de téléfilms ou miniséries destinés à la télévision, produits par des producteurs indépendants canadiens et diffusés par des télédiffuseurs privés ou publics. Les résultats financiers de ces deux programmes font l'objet d'états financiers distincts.

En vertu de l'article 149(1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), le Fonds n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu.

## **2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

### **Présentation des états financiers**

Les états financiers ont été préparés selon la méthode de la comptabilité par fonds affectés. Le solde des Fonds est composé des éléments suivants :

### **Fonds d'exploitation**

Le Fonds d'exploitation comprend le revenu d'intérêts et de dividendes, le gain (la perte) sur réalisation de placements, le recouvrement d'avances au développement et transfert du Programme d'aide à la production. Il inclut également les charges d'administration, de gestion des placements et d'avances au développement du Fonds.

Comme le revenu généré par les actifs du Fonds assujéti à des restrictions est utilisé pour l'attribution des avances au développement et pour le financement des activités du Fonds d'exploitation, il est compris dans le Fonds d'exploitation.

### **Fonds assujéti à des restrictions**

Le Fonds assujéti à des restrictions représente une dotation de 5 000 000 \$ reçue de Cogeco Câble Inc. (« Cogeco Câble ») et sera assujéti à des restrictions à perpétuité.

---

**Fonds Cogeco de développement d'émissions**  
**Programme d'aide au développement**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

---

Exercices clos les 31 août 2012 et 2011

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

**Constatation des revenus – Fonds d'exploitation**

Le Fonds a recours à la méthode de la comptabilité d'exercice selon laquelle le revenu d'intérêts est constaté à mesure qu'il est gagné. Le revenu de dividendes et le gain (la perte) en capital sur la réalisation de placements sont inscrits au moment où la transaction a lieu. Le recouvrement d'avances au développement est constaté lorsque les sommes sont reçues.

**Encaisse – Fonds d'exploitation**

L'encaisse est définie comme étant les liquidités en banque, moins les chèques en circulation.

**Placements – Fonds d'exploitation**

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de règlement et les placements sont inscrits à la juste valeur. Les placements comprennent des actions canadiennes et des titres à revenu fixe, notamment des bons du Trésor, des obligations, des débetures, des billets à ordre et des fonds d'actions internationales.

**Évaluation des placements**

La juste valeur des placements à la fin de l'exercice s'établit comme suit :

- a) Les titres inscrits à une bourse des valeurs mobilières reconnue sont évalués en fonction de leurs cours acheteur pour les placements détenus.
- b) Les billets à court terme, les bons du Trésor et les obligations sont évalués selon la moyenne des cours acheteur déterminés par des courtiers en valeurs reconnus.

**Coûts de transactions**

Les coûts de transactions sont des coûts différentiels autres que les frais de portefeuille directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la liquidation d'un placement, dont les commissions et les frais versés aux agents, aux conseillers et aux courtiers, les droits versés aux organismes de réglementation et aux bourses des valeurs mobilières, les droits de mutation et les autres droits. L'organisme n'engage aucuns frais de cette nature.

Les placements composant la mise initiale de 5 000 000 \$ sont affectés au Fonds assujetti à des restrictions, alors que les autres placements sont affectés au Fonds d'exploitation.

Dans l'état des flux de trésorerie du Fonds d'exploitation, le produit de la vente de placements et les acquisitions de placements sont présentés déduction faite des opérations de placement à court terme, dont les dépôts bancaires à terme, les bons du Trésor du Canada et les obligations du gouvernement du Canada comportant une échéance de moins de 365 jours.

---

**Fonds Cogeco de développement d'émissions**  
**Programme d'aide au développement**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

---

Exercices clos les 31 août 2012 et 2011

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

**Avances au développement - Fonds d'exploitation**

Les accords de financement conclus entre le Fonds et les producteurs indépendants et les organisations de développement professionnel contiennent des jalons clés bien définis que ces entreprises et organisations doivent atteindre afin d'avoir droit aux sommes prévues. Les obligations du Fonds en vertu de ces ententes sont enregistrées au poste « Avances au développement » de l'état des résultats du Fonds d'exploitation lorsque les jalons clés sont atteints. Les engagements financiers à l'égard des projets qui n'ont pas encore atteint les jalons requis sont présentés dans la note complémentaire concernant les engagements des états financiers.

**Conversion des devises**

À la date de transaction, chaque compte libellé en devises, principalement les placements libellés en dollars américains, est converti en dollars canadiens au taux de change en vigueur à cette date. À la fin de l'exercice, les comptes sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à cette date. Les gains et les pertes de change résultant de cette conversion sont enregistrés dans les opérations de l'exercice courant à titre de gain (perte) non réalisé(e) sur les placements.

**Incertitude d'évaluation**

La préparation des états financiers conformément aux PCGR du Canada exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants constatés de l'actif et du passif et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants constatés des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations comprennent la réalisation finale de la juste valeur des placements. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

**Immobilisations**

Le Fonds passe en charges tous les achats d'immobilisations qui ne comportent pas un coût important. De façon générale, ces immobilisations peuvent être des meubles, de l'équipement de bureaux et de l'équipement informatique en remplacement d'immobilisations existantes. Si, pour toute année donnée, les achats d'immobilisations sont supérieurs aux limites susmentionnées, ils sont capitalisés et amortis sur leur durée de vie utile estimative de trois à cinq ans selon la méthode de l'amortissement linéaire.

---

**Fonds Cogeco de développement d'émissions**  
**Programme d'aide au développement**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

---

Exercices clos les 31 août 2012 et 2011

**3. OBJECTIFS, POLITIQUES ET PROCESSUS À L'ÉGARD DE LA GESTION DU CAPITAL**

Le capital du Fonds est composé d'actifs nets investis dans des fonds non affectés, représentés par le Fonds d'exploitation, et dans des fonds grevés d'affectations d'origine externe, représentés par le Fonds assujéti à des restrictions.

Le Fonds investit les fonds non affectés pour veiller à ce que son personnel dispose des installations administratives nécessaires à la gestion de ses différents programmes sur une base annuelle, tout en continuant de détenir les placements dans le Fonds assujéti à des restrictions conformément aux restrictions externes.

Les budgets sont préparés par la direction et font ensuite l'objet d'une révision, d'une approbation et d'un suivi par le conseil d'administration. Les placements sont effectués en fonction de prévisions afférentes aux besoins de financement et les décisions de placement importantes sont approuvées par le conseil d'administration.

**4. TRANSFERT DU PROGRAMME D'AIDE À LA PRODUCTION**

Tel qu'il est permis par la réglementation du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, le programme d'aide au développement reçoit des fonds du programme d'aide à la production pour soutenir le financement de ses projets.

**5. PLACEMENTS**

Les placements ont été comptabilisés à leur juste valeur. Les objectifs de placement visent à optimiser les rendements dans le but d'assurer l'exploitation du Fonds.

	2012		2011	
	Valeur marchande		Valeur marchande	
	\$	%	\$	%
Marché monétaire et autres	205 726	3	397 097	7
Obligations	2 593 881	45	2 493 281	43
Actions	2 572 078	44	2 461 026	43
Fonds d'actions internationales	458 034	8	424 546	7
	<b>5 829 719</b>	<b>100</b>	<b>5 775 950</b>	<b>100</b>

**6. DÉBITEURS**

Les débiteurs se composent principalement de revenus d'intérêts courus sur les placements.

---

**Fonds Cogeco de développement d'émissions**  
**Programme d'aide au développement**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

---

Exercices clos les 31 août 2012 et 2011

**7. ENGAGEMENTS AFFÉRENTS AUX AVANCES AU DÉVELOPPEMENT**

Les sommes avancées au cours de l'exercice ne portent pas intérêt et sont remboursables le premier jour de tournage de la production. Au cours de l'exercice, le Fonds a autorisé des montants pour certains projets qui n'étaient pas complétés à la fin de l'exercice. Par conséquent, au 31 août 2012, le Fonds s'était engagé à verser certaines sommes, comme suit :

	\$
Avances autorisées en 2011/2012	
Projets de développement	90 000
Prêts pour des longs métrages	<u>105 000</u>
	195 000
Versées en 2011/2012	<u>(75 250)</u>
Avances autorisées en 2011/2012 non encore versées	119 750
Avances autorisées en 2010/2011 non encore versées	7 250
Avances autorisées en 2009/2010 non encore versées	10 500
Avances autorisées en 2008/2009 non encore versées	2 000
Avances autorisées en 2007/2008 non encore versées	8 480
Avances autorisées en 2006/2007 non encore versées	2 500
	<u>150 480</u>

---

**8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS**

Au cours de l'exercice, le Fonds a enregistré une charge de 2 160 \$ (2 401 \$ en 2011) de Cogeco Câble relativement à la prime d'assurance pour les dirigeants et les administrateurs. Cette charge figure à titre de charge d'administration dans l'état des résultats du Fonds d'exploitation.

Au cours de l'exercice, le Fonds a versé des honoraires de 3 000 \$ (2 500 \$ en 2011) à des administrateurs qui ne sont pas des dirigeants de Cogeco Câble.

**9. RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS**

**a) Exposition aux risques et gestion des risques**

En raison de ses activités de placement, le Fonds est exposé à divers risques financiers, tels qu'ils sont définis dans le chapitre 3856 du *Manuel de l'ICCA*. L'exposition du Fonds aux risques financiers est principalement concentrée dans son portefeuille de placements; les risques importants et pertinents sont présentés ci-dessous.

---

**Fonds Cogeco de développement d'émissions**  
**Programme d'aide au développement**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

---

Exercices clos les 31 août 2012 et 2011

**9. RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**

**b) Risque lié à la concentration des placements du portefeuille**

Le risque lié à la concentration survient lorsque le Fonds investit dans un nombre limité de titres individuels ou dans des titres issus d'un nombre restreint de secteurs d'activité.

Le portefeuille du Fonds regroupe de nombreux placements individuels, dont des titres du marché monétaire, des obligations d'État et de sociétés et des actions issues de sociétés canadiennes et étrangères. Le Fonds a recours aux services d'un gestionnaire en placements indépendant pour gérer le portefeuille et lui a donné des lignes directrices précises en fonction desquelles la performance du portefeuille est évaluée.

À long terme, le Fonds est d'avis que son portefeuille n'est pas exposé à un risque important à l'égard des pertes éventuelles à la réalisation de placements étant donné la concentration du portefeuille soit dans un nombre limité de placements individuels, soit dans des placements issus d'un secteur d'activité particulier.

**c) Risque de crédit**

Le risque de crédit correspond au risque qu'une contrepartie à un instrument financier manque à une obligation ou à un engagement conclu avec le Fonds, y compris les opérations sur les titres et le recouvrement des montants à recevoir.

Toutes les opérations boursières sont effectuées par un courtier approuvé sur des titres cotés sur une bourse canadienne reconnue. Afin de minimiser les possibilités d'un défaut de règlement, les titres sont échangés contre paiement simultanément au moyen des services centraux d'un dépositaire ou d'une agence de compensation et de dépôt, ou les deux.

Le Fonds est d'avis que son portefeuille n'est pas exposé à un risque important à l'égard de pertes causées par le risque de crédit.

Comme les autres actifs financiers regroupent les débiteurs, qui représentent l'intérêt couru sur les obligations détenues dans le portefeuille, le Fonds n'est pas exposé à un risque important afférent au recouvrement des montants à recevoir.

**d) Risque de change**

Le risque de change survient lorsque la juste valeur des instruments financiers libellés dans une devise autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison des variations du taux de change.

Les placements du portefeuille du Fonds évalués à leur juste valeur comprennent environ 29 % (26 % en 2011) de placements libellés en devises (principalement en dollars américains), qui ont été convertis en dollars canadiens au taux en vigueur à la fin de l'exercice.

---

**Fonds Cogeco de développement d'émissions**  
**Programme d'aide au développement**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

---

Exercices clos les 31 août 2012 et 2011

**9. RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**

**d) Risque de change (suite)**

Le Fonds est d'avis que son portefeuille n'est pas exposé à un risque important à l'égard de pertes causées par le risque de change.

**e) Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt survient lorsque la juste valeur des instruments financiers portant intérêt fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. L'encaisse, les débiteurs et les créditeurs n'exposent pas le Fonds à un risque de taux d'intérêt important.

Le taux d'intérêt effectif réalisé pendant l'exercice sur les obligations d'État à long terme et les obligations de sociétés en portefeuille s'établit à 3,6 % (4,3 % en 2011) du portefeuille. Comme les obligations sont émises par plusieurs gouvernements et sociétés et qu'elles comportent des dates d'échéance différentes, le Fonds est d'avis que son portefeuille n'est pas exposé à des risques importants à l'égard de la fluctuation des taux d'intérêt.

**f) Risque de liquidité**

Le risque de liquidité survient lorsque le Fonds éprouve des difficultés à honorer ses obligations financières dans les délais prescrits.

À la fin de l'exercice, les titres en marché monétaire représentent 3,5 % (7,0 % en 2011) du portefeuille.

Le Fonds est d'avis que le portefeuille n'est pas exposé à un risque important découlant du risque de liquidité.

**g) Autre risque de prix**

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie d'un instrument financier fluctuent en fonction des changements des cours du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix (les deux premiers ont été abordés aux notes 9 d) et 9 e) ci-dessus).

L'autre risque de prix correspond au risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en fonction des changements des cours du marché, que ces fluctuations soient causées par des facteurs propres à un placement individuel ou à sa société émettrice, ou par d'autres facteurs ayant des incidences sur tous les instruments négociés sur un marché ou au sein d'un segment du marché. Tous les titres sont assujettis au risque de perte de capital. Pour gérer ce risque, le Fonds a recours à une sélection prudente des titres et d'autres instruments financiers qui est conforme à la stratégie de placement du Fonds et fait l'objet d'un suivi, tel qu'il est décrit au paragraphe 9 b). Le Fonds n'investit pas dans les options, les contrats à terme ou d'autres contrats sur instrument dérivé. L'exposition la plus importante du Fonds au risque de prix découle de ses placements dans des titres de participation qui, à la fin de l'exercice, représentaient 52,0 % (50,0 % en 2011) du portefeuille de placements.

---

**Fonds Cogeco de développement d'émissions**  
**Programme d'aide au développement**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

---

Exercices clos les 31 août 2012 et 2011

**9. RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**

**g) Autre risque de prix (suite)**

Tel qu'il est indiqué dans le paragraphe 9 b) précédemment, le Fonds a recours aux services d'un gestionnaire en placements professionnel et évalue sa performance en fonction de critères de placement précis. Les placements du portefeuille sont des titres négociés sur une bourse reconnue et, en vertu de leur nature à long terme et de leur diversité, ils ne comportent aucune condition ou modalité importante qui aurait une incidence majeure sur le montant, l'échéance et la certitude des flux de trésorerie futurs.

## **ÉTATS FINANCIERS**

---

### **FONDS COGECO DE DÉVELOPPEMENT D'ÉMISSIONS PROGRAMME D'AIDE À LA PRODUCTION**

**31 août 2012**

---

---

**Fonds Cogeco de développement d'émissions**  
**Programme d'aide à la production**  
**TABLE DES MATIÈRES**

---

31 août 2012

	<b>Page</b>
Table des matières	2
Rapport de l'auditeur indépendant	3
États des résultats	5
États de l'évolution du solde du Fonds d'exploitation	6
États des flux de trésorerie	7
États de la situation financière	8
Notes complémentaires	9

---

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

---

Aux administrateurs de  
**Fonds Cogeco de développement d'émissions**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Fonds Cogeco de développement d'émissions - Programme d'aide à la production, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 août 2012, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Fonds Cogeco de développement d'émissions - Programme d'aide à la production au 31 août 2012, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Toronto (Ontario)  
Le 20 novembre 2012



Comptables agréés  
Experts-comptables autorisés

**Fonds Cogeco de développement d'émissions**  
**Programme d'aide à la production**  
**ÉTATS DES RÉSULTATS**

Exercices clos les 31 août	2012	2011
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Contribution de Cogeco Câble Inc.	3 176 871	5 020 617
Intérêts et autres	40 999	31 511
Recouvrement d'avances en capital	<u>81 134</u>	<u>169 543</u>
	<u>3 299 004</u>	<u>5 221 671</u>
<b>Charges</b>		
Administration	81 493	79 707
Promotion du Fonds et activités connexes	23 500	36 500
Transfert au Programme d'aide au développement	40 000	15 000
Avances en capital [note 5]	<u>4 007 500</u>	<u>2 216 289</u>
	<u>4 152 493</u>	<u>2 347 496</u>
<b>Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges</b>	<b>(853 489)</b>	<b>2 874 175</b>

*Voir les notes afférentes aux états financiers*

---

**Fonds Cogeco de développement d'émissions**  
**Programme d'aide à la production**  
**ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS**  
**D'EXPLOITATION**

---

Exercices clos les 31 août	2012	2011
	\$	\$
<b>Solde</b> au début de l'exercice	<b>5 635 134</b>	2 760 959
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<b>(853 489)</b>	2 874 175
<b>Solde</b> à la fin de l'exercice	<b>4 781 645</b>	5 635 134

---

*Voir les notes afférentes aux états financiers*

**Fonds Cogeco de développement d'émissions**  
**Programme d'aide à la production**  
**ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE**

Exercices clos les 31 août	2012	2011
	\$	\$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Rentrées de fonds provenant des apports et des placements	3 268 212	5 161 741
Sorties de fonds – fournisseurs	(143 349)	(129 727)
Sorties de fonds – distributions des fonds	<u>(4 007 500)</u>	<u>(2 216 289)</u>
Rentrées (sorties) de fonds – activités de fonctionnement	<u>(882 637)</u>	<u>2 815 725</u>
<b>Activités d'investissement</b>		
Produit de la vente de placements	999 340	-
Acquisition de placements	<u>-</u>	<u>(2 898 394)</u>
Rentrées (sorties) de fonds – activités d'investissement	<u>999 340</u>	<u>(2 898 394)</u>
<b>Augmentation (diminution) de l'encaisse au cours de l'exercice</b>	<b>116 703</b>	<b>(82 669)</b>
<b>Encaisse au début de l'exercice</b>	<b>52 217</b>	<b>134 886</b>
<b>Encaisse à la fin de l'exercice</b>	<b>168 920</b>	<b>52 217</b>

*Voir les notes afférentes aux états financiers*

---

**Fonds Cogeco de développement d'émissions**  
**Programme d'aide à la production**  
**ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE**

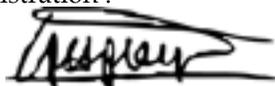
---

Aux 31 août	2012	2011
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
Encaisse	168 920	52 217
À recevoir de Cogeco Câble Inc.	528 650	531 107
Autres débiteurs	108 921	75 672
Placements [note 7]	3 998 760	4 998 100
	<b>4 805 251</b>	<b>5 657 096</b>
<b>PASSIF</b>		
Créditeurs	23 606	21 962
<b>SOLDE DU FONDS D'EXPLOITATION</b>	<b>4 781 645</b>	<b>5 635 134</b>
	<b>4 805 251</b>	<b>5 657 096</b>

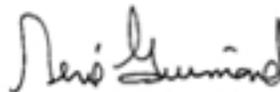
---

*Voir les notes afférentes aux états financiers*

Au nom du conseil d'administration :



Yves Mayrand,  
administrateur



René Guimond,  
administrateur

---

**Fonds Cogeco de développement d'émissions**  
**Programme d'aide à la production**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

---

Exercices clos les 31 août 2012 et 2011

**1. NATURE DES ACTIVITÉS**

Le Fonds Cogeco de développement d'émissions (le « Fonds ») est un organisme sans but lucratif qui a été constitué le 26 juillet 1991 en vertu de la partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes*.

Le Fonds dépend des contributions financières octroyées par Cogeco Câble Inc. (« Cogeco Câble ») et vise deux objectifs : le premier, par l'intermédiaire du programme d'aide au développement, a pour objet de promouvoir le développement d'émissions de télévision canadiennes originales produites par des producteurs indépendants canadiens en vue de leur diffusion par les entreprises de programmation canadiennes. Le deuxième, par l'intermédiaire du programme d'aide à la production, a pour objet de promouvoir la production de pilotes d'émissions dramatiques et de téléfilms ou miniséries destinés à la télévision, produits par des producteurs indépendants canadiens et diffusés par des télédiffuseurs privés ou publics. Les résultats financiers de ces deux programmes font l'objet d'états financiers distincts.

En vertu de l'article 149(1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), le Fonds n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu.

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

**Constatation des revenus**

Le Fonds a recours à la méthode de la comptabilité d'exercice selon laquelle le revenu d'intérêts est constaté à mesure qu'il est gagné. Les contributions reçues de Cogeco Câble sont constatées selon son engagement mensuel et le recouvrement d'avances en capital des producteurs est inscrit lorsque les sommes sont reçues.

**Incertitude d'évaluation**

La préparation des états financiers conformément aux PCGR du Canada exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants constatés de l'actif et du passif et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants constatés des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations comprennent la réalisation finale de la juste valeur des débiteurs et des placements. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

**Encaisse - Fonds d'exploitation**

L'encaisse est définie comme étant les liquidités en banque, moins les chèques en circulation.

**Placements**

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de règlement et les placements sont inscrits à la juste valeur. Les placements comprennent les dépôts à court terme.

---

**Fonds Cogeco de développement d'émissions**  
**Programme d'aide à la production**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

---

Exercices clos les 31 août 2012 et 2011

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

**Placements (suite)**

Évaluation des placements

La juste valeur des placements à la fin de l'exercice s'établit comme suit :

- a) Les titres inscrits à une bourse des valeurs mobilières reconnue sont évalués en fonction de leurs cours acheteur pour les placements détenus.
- b) Les billets à court terme, les bons du Trésor et les obligations sont évalués selon la moyenne des cours acheteur déterminés par des courtiers en valeurs reconnus.

Coûts de transactions

Les coûts de transactions sont des coûts différentiels autres que les frais de portefeuille directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la liquidation d'un placement, dont les commissions et les frais versés aux agents, aux conseillers et aux courtiers, les droits versés aux organismes de réglementation et aux bourses des valeurs mobilières, les droits de mutation et les autres droits. L'organisme n'engage aucuns frais de cette nature.

Dans l'état des flux de trésorerie du Fonds d'exploitation, le produit de la vente de placements et les acquisitions de placements sont présentés déduction faite des opérations de placement à court terme, dont les dépôts bancaires à terme comportant une échéance de moins de 365 jours.

**Avances en capital**

Les accords de financement conclus entre le Fonds et les producteurs indépendants et les organisations de développement professionnel contiennent des jalons clés bien définis que ces entreprises et organisations doivent atteindre afin d'avoir droit aux sommes prévues. Le financement des obligations du Fonds en vertu de ces ententes est enregistré au poste « Avances en capital » à titre de charge dans l'état des résultats du Fonds lorsque les jalons clés sont atteints. Les engagements financiers à l'égard des projets qui n'ont pas encore atteint les jalons requis sont présentés dans la note complémentaire 6 concernant les engagements afférents aux avances en capital.

**Immobilisations**

Le Fonds passe en charges tous les achats d'immobilisations qui ne comportent pas un coût important. De façon générale, ces immobilisations peuvent être des meubles, de l'équipement de bureaux et de l'équipement informatique en remplacement d'immobilisations existantes. Si, pour toute année donnée, les achats d'immobilisations sont supérieurs aux limites susmentionnées, ils sont capitalisés et amortis sur leur durée de vie utile estimative de trois à cinq ans selon la méthode de l'amortissement linéaire.

---

**Fonds Cogeco de développement d'émissions**  
**Programme d'aide à la production**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

---

Exercices clos les 31 août 2012 et 2011

**3. OBJECTIFS, POLITIQUES ET PROCESSUS À L'ÉGARD DE LA GESTION DU CAPITAL**

Le capital du Fonds est composé d'actifs nets investis dans des fonds non affectés, représentés par le Fonds d'exploitation.

Le Fonds investit les fonds non affectés pour veiller à ce que son personnel dispose des installations administratives nécessaires à la gestion de ses différents programmes sur une base annuelle.

Les budgets sont préparés par la direction et font ensuite l'objet d'une révision, d'une approbation et d'un suivi par le conseil d'administration. Les placements sont effectués en fonction de prévisions afférentes aux besoins de financement et les décisions de placement importantes sont approuvées par le conseil d'administration.

**4. AUTRES DÉBITEURS**

Les autres débiteurs se composent principalement de revenus d'intérêts courus sur les placements et de la taxe de vente harmonisée (« TVH ») à recevoir.

**5. ENGAGEMENTS AFFÉRENTS AUX AVANCES EN CAPITAL**

En vertu des ententes de financement conclues avec des maisons de production indépendantes, le Fonds peut recevoir des remboursements provenant de productions complétées et diffusées. Ces remboursements, ne portant pas intérêt, dépendent de l'ultime rentabilité de la production. Au cours de l'exercice clos le 31 août 2012, le Fonds a autorisé des avances pour des projets en cours qui ne sont pas complétés. Par conséquent, au 31 août 2012, le Fonds s'était engagé à verser certaines sommes, comme suit :

	\$
Avances autorisées en 2011/2012	4 235 000
Versées pendant 2011/2012	<u>(990 000)</u>
Avances autorisées en 2011/2012 non encore versées	3 245 000
Avances autorisées en 2010/2011 non encore versées	886 500
Avances autorisées en 2009/2010 non encore versées	95 000
Avances autorisées en 2008/2009 non encore versées	97 500
	<hr/> 4 324 000 <hr/>

---

**Fonds Cogeco de développement d'émissions**  
**Programme d'aide à la production**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

---

Exercices clos les 31 août 2012 et 2011

**6. TRANSFERT AU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT**

Tel qu'il est permis par la réglementation du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, le programme d'aide à la production transfère des fonds au programme d'aide au développement pour soutenir les projets de ce dernier.

**7. PLACEMENTS**

Les placements ont été comptabilisés à leur juste valeur. Les dépôts à terme portent intérêt à un taux de 1,02 % et viennent à échéance le 11 septembre 2012. Les objectifs de placements visent à optimiser les rendements dans le but d'assurer l'exploitation du Fonds.

**8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS**

Cogeco Câble est une entité apparentée. Les contributions reçues de Cogeco Câble et les comptes à recevoir y afférents sont inscrits séparément dans les états financiers du Fonds. Le Fonds a enregistré une charge de 2 160 \$ (2 401 \$ en 2011) de Cogeco Câble relativement à la prime d'assurance pour les dirigeants et les administrateurs. Cette charge figure à titre de charge d'administration dans l'état des résultats.

Au cours de l'exercice, le Fonds a versé des honoraires de 3 750 \$ (2 500 \$ en 2011) à des administrateurs qui ne sont pas des dirigeants de Cogeco Câble.

**9. RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS**

**a) Exposition aux risques et gestion des risques**

En raison de ses activités de placement, le Fonds est exposé à divers risques financiers, tels qu'ils sont définis dans le chapitre 3856 du *Manuel de l'ICCA*. L'exposition du Fonds aux risques financiers est principalement concentrée dans son portefeuille de placements; les risques importants et pertinents sont présentés ci-dessous.

**b) Risque lié à la concentration des placements du portefeuille**

Le risque lié à la concentration survient lorsque le Fonds investit dans un nombre limité de titres individuels ou dans des titres issus d'un nombre restreint de secteurs d'activité.

Le Fonds investit dans des dépôts à court terme auprès d'une institution financière canadienne. Le Fonds est d'avis que son portefeuille n'est pas exposé à un risque important à l'égard des pertes éventuelles à la réalisation de placements.

---

**Fonds Cogeco de développement d'émissions**  
**Programme d'aide à la production**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

---

Exercices clos les 31 août 2012 et 2011

**9. RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**

**c) Risque de crédit**

Le risque de crédit correspond au risque qu'une contrepartie à un instrument financier manque à une obligation ou à un engagement conclu avec le Fonds, y compris les opérations sur les titres et le recouvrement des montants à recevoir.

Le Fonds est d'avis que son portefeuille n'est pas exposé à un risque important découlant de pertes causées par le risque de crédit.

Comme les autres actifs financiers regroupent les débiteurs, qui représentent l'intérêt couru sur les dépôts à court terme, la TVH à recevoir et les sommes à recevoir de Cogeco Câble, le Fonds n'est pas exposé à un risque important afférent au recouvrement des montants à recevoir.

**d) Risque de change**

Le risque de change survient lorsque la juste valeur des instruments financiers libellés dans une devise autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison des variations du taux de change.

Le Fonds ne détient aucun actif ni passif libellé en devises.

**e) Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt survient lorsque la juste valeur des instruments financiers portant intérêt fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. L'encaisse, les débiteurs, les placements (composés des dépôts à court terme) et les créditeurs n'exposent pas le Fonds à un risque de taux d'intérêt important.

Le Fonds est d'avis que le portefeuille n'est pas exposé à un risque important découlant de pertes causées par la fluctuation des taux d'intérêt.

**f) Risque de liquidité**

Le risque de liquidité survient lorsque le Fonds éprouve des difficultés à honorer ses obligations financières dans les délais prescrits.

Comme les avances en capital, y compris les avances autorisées non encore versées, représentent les principales sorties de capitaux du Fonds, celui-ci est d'avis qu'il peut gérer ses engagements afférents au financement en fonction de ses rentrées de fonds anticipées.

Le Fonds est d'avis que le portefeuille n'est pas exposé à un risque important découlant du risque de liquidité.

---

**Fonds Cogeco de développement d'émissions**  
**Programme d'aide à la production**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

---

Exercices clos les 31 août 2012 et 2011

**9. RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**

**g) Autre risque de prix**

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie d'un instrument financier fluctuent en fonction des changements des cours du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix (les deux premiers ont été abordés aux notes 9 d) et 9 e) ci-dessus).

L'autre risque de prix correspond au risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en fonction des changements des cours du marché, que ces fluctuations soient causées par des facteurs propres à un placement individuel ou à sa société émettrice, ou par d'autres facteurs ayant des incidences sur tous les instruments négociés sur un marché ou au sein d'un segment du marché.

Comme les placements du Fonds sont de nature à court terme et que leur taux d'intérêt est fixe, le Fonds est d'avis que le portefeuille n'est pas exposé à un risque important découlant des fluctuations du marché.